

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2006**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,  
Mmes BOTHUA, DURAND, HAMEL/BRUN, LAMORT,  
LAVENAC, LE BORGNE, LEROY/THOMAS, VAUCLAIR,  
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, DAUNOU, LAPIERRE,  
LECONTE, LEMARIÉ, MARGUERIE, OZENNE, SACRE.

Absents : Mme ASSELINE (pouvoir à Mme VAUCLAIR)  
Mme FERRY (pouvoir à M. ESTRADE)  
Mme THIBERGE (pouvoir à Mme LAVENAC)  
Mme VACCARO (pouvoir à Mme DURAND)  
M. CARTERON (pouvoir à M. LECONTE)  
M. LE BLASTIER (pouvoir à M. DAUNOU)  
M. LEROUX (pouvoir à Mme LE BORGNE)  
M. RICHET (pouvoir à M. MARGUERIE)

Secrétaire : Mme LAMORT



La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui fait part des absences et des pouvoirs. Après avoir signalé que 3 points supplémentaires seront examinés ce soir (*le prix de vente de 82 m<sup>2</sup> dans la Zone d'Activités des Forques, l'autorisation à EDF-GDF de passage de canalisations dans la rue des Entrepreneurs et la saison culturelle 2006-2007*), il aborde l'ordre du jour.

### **I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 06/06/2006**

Ce document est rectifié à la rubrique « approbation du procès-verbal des réunions des 19 et 24/04/2006 » en ce sens qu'ils ont été approuvés par 20 voix pour et 6 abstentions (*et non 6 contre*).

Cette rectification étant apportée, le procès-verbal de la réunion du 6 juin dernier est adopté par **20 voix pour et 6 abstentions**.

## II - PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (P.D.U.)

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, rappelle que le P.D.U. (*obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants*) définit les principes de l'organisation des déplacements des personnes. Il a été établi en 2001 par le Syndicat Mixte des Transports pour les 18 communes du District du Grand Caen et Blainville sur Orne.

Le fait que la loi prescrive une évaluation (*ou une révision si nécessaire*) de ce document 5 ans après son approbation et la transformation du District de 18 communes en Communauté d'Agglomération de 29 communes, conduisent tout naturellement à reprendre ce document. C'est ainsi, qu'après près de 3 ans d'études, Viacités, a entériné en avril dernier un projet de modification qui est maintenant soumis, pour avis, à tous les Conseils Municipaux de Caen la Mer.

Cependant, si la procédure de modification ne paraît pas adaptée à l'ampleur de la modification du P.D.U. et qu'une procédure de révision aurait été plus judicieuse, il convient aussi d'observer que la loi LOTI (*Loi d'Orientation des Transports Intérieurs*) prévoyant une réunion d'examen conjoint réunissant les Maires des communes, n'a pas été respectée privant ainsi les communes de leur droit d'expression sur ce projet de modification.

Enfin, Jean-Paul DAUNOU détaille toutes les fiches d'actions dont certaines portent atteinte aux compétences des communes soit en matière d'urbanisme soit en matière de pouvoirs de police et engendrent des coûts non négligeables à la charge des communes. Il précise en outre que le P.D.U. s'impose au P.L.U. (*Plan Local d'Urbanisme*).

Le Maire, tout en reconnaissant l'important travail fourni par Viacités à l'occasion de l'élaboration de ce projet, pense que la procédure de modification retenue par le Syndicat est susceptible d'un recours contentieux tant pour la forme que pour le fond car, en raison de l'absence de concertation, plusieurs communes avaient demandé un délai de quelques semaines afin de permettre cette concertation qui n'avait pas eu lieu, délai qui ne leur a pas été accordé. Il rappelle que la Communauté d'Agglomération a émis un avis défavorable par 65 voix contre 45, qu'il est vraisemblable que le SCOT se prononcera défavorablement et qu'une grande partie des communes s'apprête à en faire autant.

Au terme de cet exposé, le Conseil Municipal prononce un avis défavorable au projet de modification du P.D.U. Cette décision est prise par **26 voix pour et une abstention** (*celle de François OZENNE en raison de son implication dans Viacités*) et Jean LEMARIÉ motive le vote de l'opposition par le manque de concertation.

## III – URBANISME ACQUISITION GRATUITE DE TERRAINS FERME DU VIEUX CLOCHER

Jean-Paul DAUNOU rappelle au Conseil Municipal sa décision du 05/12/2005 de mettre en œuvre la cession gratuite de 2 terrains du site de la Ferme

du Vieux Clocher (*l'un permettant d'accéder au Petit-Odon depuis la rue du Colombier, l'autre constituant le terrain d'assiette de l'emprise d'un parking avenue des Canadiens*) et précise que, depuis cette date, le site a été revendu et il convient en conséquence de réactualiser la délibération en y notant le nom du nouveau propriétaire.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal confirme sa décision d'acquisition à titre gratuit de ces 2 terrains près de la SARL Les Champs Maillet à SAINT CONTEST.

#### **IV – VENTE TERRAIN DANS LA Z.A. DES FORQUES**

Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, informe que la communauté d'agglomération va céder un terrain de 2 305 m<sup>2</sup> dans la Zone d'Activités des Forques auquel sera adjointe une parcelle de 82 m<sup>2</sup> appartenant à la commune. Considérant qu'il s'agit de la dernière parcelle à vendre et que la déclivité du terrain nécessite la réalisation d'importants travaux de terrassement avant toute construction, Caen la Mer a décidé que le prix de vente serait de 10 € HT le m<sup>2</sup> alors que ces terrains étaient jusqu'à présent vendus à 19 € HT le m<sup>2</sup>.

Il rappelle que le Conseil Municipal avait décidé en son temps que ces terrains seraient commercialisés à 15 € HT le m<sup>2</sup>. Or, il est évident que la commune ne peut vendre son terrain à un prix différent de celui consenti par la communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de céder à la SCI Jean-Charles cette parcelle de 82 m<sup>2</sup> à 10 € HT le m<sup>2</sup>.

#### **V – AUTORISATION D'IMPLANTATION DE CANALISATIONS EDF-GDF**

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, signale que, par courrier reçu ce jour, EDF-GDF nous informe de son intention de procéder à l'extension de ses réseaux pour l'alimentation de la fin de la rue des Entrepreneurs dans la ZAC de la Grande Plaine sise sur les terrains LORIMIER récemment expropriés.

A cette fin, le Conseil autorise, **à l'unanimité**, le Maire à signer les autorisations correspondantes.

#### **VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

- **Jean-Marie LECONTE**, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, fait le point sur les terrains vendus dans nos 2 zones d'activités : dans la zone des Forques, la vente du dernier lot sera réalisée prochainement puisqu'un compromis de vente est en cours de signature, et dans la ZAC de la Grande Plaine, les derniers

terrains sont également sous compromis de vente, seuls quelques parcelles appartenant à des propriétaires privés sont disponibles. Pierre ESTRADE se félicite de ces ventes qui marquent le terme commercial des 2 zones créatrices d'emplois et de ressources.

➤ **Jean-Paul DAUNOU**, Maire-Adjoint chargé des Travaux, relate les travaux prévus ou en cours :

- un appel d'offres a été lancé pour le réaménagement de l'entrée Ouest de la Route de Bretagne, l'extension de l'école maternelle et la rénovation du gymnase. Les plis doivent nous parvenir pour fin août,
- les travaux d'effacement des réseaux de l'avenue du Soleil ont débuté aujourd'hui, l'achèvement étant prévu pour début septembre. Pierre ESTRADE précise qu'il n'est absolument pas prévu d'y abattre les arbres bordant cette voie,
- dès la semaine prochaine, les travaux d'été prévus à l'école maternelle et à la restauration scolaire commenceront,
- le fleurissement de la place de l'Eglise est presque terminé,
- suite aux forts abatements d'eau du 25 juin qui ont entraîné des inondations de sous-sol dans la rue du Val, l'intervention de la SAUR a été demandée pour vérifier le réseau d'eaux pluviales qui, en réalité, était encombré par des résidus de ciment suite aux travaux de construction. Des nuisances ont perturbé les riverains du Petit-Odon mais la situation s'est améliorée dès que la ville de CAEN a ouvert ses vannes,
- en raison de la revente de la Ferme du Vieux Clocher, le déplacement de la station de relèvement est retardé.

D'autre part, il rend compte de la réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carpiquet à laquelle il a représenté la commune le 14 juin. Il en ressort, entre autres, que l'allongement de la piste n'est pas à l'ordre du jour et qu'actuellement, seuls sont source de nuisances sonores, les avions de loisirs et ceux pratiquant la voltige. C'est pourquoi, une réunion avec l'aéroclub sera programmée à l'automne.

Il indique avoir pris connaissance du P.E.B. (*plan d'exposition au bruit*) et rappelle qu'en 1984, ce document prévoyait à l'horizon 1990, 40 000 mouvements par an, la réalité s'établit à 35 000... Le nouveau P.E.B. en prévoit 52 000 pour 2020.

Il signale enfin que, dorénavant, chaque commune intéressée sera convoquée aux réunions de cette Commission en plus des représentants de Caen la Mer.

➤ **Elisabeth DURAND**, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires, indique, qu'après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le nouveau prestataire de fourniture de repas à la restauration scolaire est retenu : il s'agit de Resteco.

Elle fait le bilan de l'opération « Pédibus » qui n'a pas donné cette année les résultats obtenus l'année précédente au motif que les parents qui travaillent emmènent leurs enfants à l'école en voiture et que, par voie de conséquence, il y a manque d'accompagnateurs.

➤ **Jean-Marie LECONTE**, Maire-Adjoint, informe que, suite à un appel à la concurrence, Visa Informatique a été retenu pour fournir les logiciels à la Mairie.

Il rend compte des démarches entreprises près des commerçants pour l'occupation qu'ils font du domaine public en y installant qui des tables et chaises, qui des panneaux publicitaires, et, conformément aux décisions du Conseil Municipal, une permission de voirie à titre gratuit leur a été délivrée.

- **Pierre ESTRADE**, Maire,
  - évoque la distribution de conteneurs à roulettes sur le territoire de la commune : à part quelques petits soucis qui seront vite réglés, cette opération s'est plutôt bien passée,
  - informe que, suite au départ en retraite d'un agent du service administratif, nous avons recruté par voie de mutation Julienne BARAT qui travaillait à la Mairie de MOUEN,
  - rappelle la visite du site de la Baronnie par le Ministre de la Culture qui a eu lieu sous un soleil radieux le 23 juin,
  - signale que le panneau lumineux d'informations municipales fonctionne à nouveau,
  - informe que notre commune vient d'obtenir un prix départemental des Rubans du Patrimoine pour la réhabilitation de la Baronnie. Ce prix sera remis ultérieurement au cours d'une cérémonie officielle.

## QUESTIONS DIVERSES

A la demande de Jean LEMARIÉ, le Maire aborde **la programmation culturelle à la Baronnie pour 2006/2007** et ouvre le débat.

Jean LEMARIÉ regrette l'absence de Dominique FERRY, Premier Maire-Adjoint chargé de la Culture, car c'est elle qui animait la réunion de la Commission Culture du 8 juin au cours de laquelle les membres de la Commission ont appris son intention de ramener de 4 à 2 les spectacles annuels alors qu'au cours des réunions précédentes, cette Commission avait travaillé sur une nouvelle piste basée sur l'année scolaire 2006/2007 (*et non sur l'année civile comme nous le faisons jusqu'à présent*) pour respecter les habitudes des spectateurs qui planifient leurs loisirs de septembre à juin. Cette initiative, avec laquelle ils sont en complet désaccord, a beaucoup surpris les Élus de l'opposition qui ne comprennent pas que l'on tire des conclusions d'une saison à demi réalisée puisqu'il reste encore 2 spectacles à produire. Il rappelle qu'au terme de cette réunion une nouvelle réunion avait été programmée au 28 juin pour arrêter la programmation du 2<sup>ème</sup> semestre 2006 et le 1<sup>er</sup> de 2007, réunion qu'en raison du « climat » qui a prévalu le 8 juin, Dominique FERRY a reportée à une date ultérieure par courrier du 21 juin.

Pierre ESTRADE informe que Dominique FERRY est en congé hors de la région, congé prévu de longue date. Cependant, le sujet de la programmation culturelle 2006/2007 ne sera pas traité ce soir. Il confirme le problème de fond posé par le Premier Maire-Adjoint qui constate les résultats des 2 ou 3 saisons culturelles précédentes. Par exemple, celle de 2005 a réuni au total moins de 300 spectateurs payants pour une subvention communale de 25 000 €, soit, pour faire simple, près de 100 € de subvention par spectateur et par spectacle et il remarque au passage que la majorité des spectateurs n'était pas brettevillaise. Il faut donc que, dans un

souci de bonne gestion des deniers publics, la Commission Culture et le Conseil Municipal s'interrogent sur un tel bilan même si l'on sait pertinemment que le domaine culturel n'est pas source de profit.

Il rappelle que la Grange à Dîmes n'est pas faite pour n'accueillir qu'une cinquantaine de personnes, ce n'est agréable ni pour les artistes, ni pour les spectateurs, ni pour les organisateurs. Il faut mener une réflexion sur la politique culturelle afin qu'elle mobilise le plus grand nombre de spectateurs : quels spectacles doit-on produire ? à quel prix ? Le Conseil Municipal débattrait de cette question à la rentrée.

Alain CAMPBELL estime que ce problème ne peut se résoudre à la rentrée et rappelle que les membres de la Commission Culture ont été conviés, le 8 juin, à débattre sur la programmation de la saison culturelle 2006/2007 et non pour discuter sur l'opportunité de continuer à produire 4 spectacles par an. Nous avons prévu de reprendre cette discussion sur la programmation le 28 juin car il en était encore temps pour fixer les dates.

Pierre ESTRADÉ précise que le « climat » de la Commission Culture du 8 juin n'était guère propice, à court terme, à de nouvelles rencontres d'où le report à la rentrée.

## LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont évoqués :

- les cérémonies de la libération de notre commune et de Louvigny le lundi 17 juillet,
- le tournoi inter-associatif de beach soccer du 22 juin qui a été très apprécié,
- les stages multisports et le centre aéré d'été qui font le plein d'enfants,
- les actes de vandalisme et les visiteurs nocturnes bruyants du terrain de sports,
- le point sur les Assemblées Générales des Arts Martiaux, du TCO, du Badminton, du Foot et du Basket,
- le site Internet qui compte plus de 30 000 visiteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.